

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Montigny-le-Tilleul, le 14/08/2013

PV. de CP n° 03 du 14/08/2013

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Robert SONVEAUX
Christian CRAPPE
Jules DELEPELAERE

Secrétariat

Rappel des obligations des clubs et des arbitres :

- Les arbitres retardataires doivent rentrer leur inscription et leurs disponibilités chez les deux convocateurs au plus tôt (la date limite était le 30/06/2013). Les retardataires ne seront pas convoqués.
- La nouvelle règle des 14/24 secondes est d'application depuis le 1^{er} juillet 2013

- PC 53 : Dans le cas d'une mutation administrative accordée, le joueur concerné doit être inscrit sur une liste complémentaire du PC 53 (document disponible sur le site de l'AWBB).

Depuis le 30 juin 2013, la boîte postale 21 est supprimée. Les feuilles des rencontres de championnat devront être envoyées scannées (en format PDF) pour le mardi suivant au secrétariat provincial à l'adresse suivante: rsonveaux@hotmail.com

Modifications : Les demandes seront adressées à Mr. Christian CRAPPE par Email : christian.crappe@skynet.be

Pour des raisons de classement, ne pas envoyer de demandes multiples dans le même mail, merci d'envoyer UNE seule demande par match modifié.

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Mutations administratives : R Blaregnies BC (1106)
BC Marcinelle Haies (2234)
JS Stamburges (1208)
BCR Thuin - Lobbes (1620)
BC Sombreffe Féminin (Namur) (2417)

L'accord des deux parties est nécessaire.

Matches amicaux autorisés : BC Feluy-Obaix (1424)
REBC Templeuve (0496)
BBC Brainois (1752)
JSB Maffle (0069)
CEP Fleurus (1011)
ABC Binche-Péronnes (1232)
BCO Saint-Ghislain (2293)
Femina Docherie (1624)
BCR Thuin - Lobbes (1620)
BBC Tournai (2320)
Olympic Mont-s-Marchienne (1724)

